

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUSSIÈRES

**COMPTE-RENDU n° 06/2020
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 24 novembre 2020 à 20h00**

L'an deux mil vingt à 20h00, le mardi 24 novembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Dominique MACHURÉ, Maire,

Conseillers présents : MM Louis CERLE, Jean-Luc RONDEAU, François BAYLE, Mmes Céline D'HOKER, Brigitte POIGNANT, Sophie RANSON, Patience AMEDJI, Nathalie CHAVES, MM Jean-Charles MENTA, Freddy LESECQ

Absents excusés : M. Florent VALLÉE a donné pouvoir à M. Jean-Luc RONDEAU
MM. Patrick SALA, Éric DESPRES

Absent non excusé : M. Sébastien DUBOIS

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie CHAVES

COVID-19 : par mesure de sécurité, la réunion se déroule sans public

La séance a débuté par une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY.

Pour délibération, Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour:

- Achat de panneaux de signalisation routière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représenté, accepte cet ajout.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 1^{er} octobre 2020, adopté à l'unanimité des membres présents et représenté.

Sollicitation de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du Plan de relance pour réfection de la toiture de la salle polyvalente

Délibération n° 37/2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, trois devis concernant la réfection de la toiture de la salle polyvalente dont les tuiles sont devenues poreuses et s'effritent dans les périodes de pluie et de grand vent.

Pour cette opération, Monsieur le Maire précise pouvoir solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du plan de relance auprès des services de la Préfecture.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représenté :

- approuve le projet de réfection de la toiture de la salle polyvalente afin d'éviter toutes infiltrations d'eau dans les plafonds,
- décide de retenir le devis de la SARL A.J.C BATIMENT pour un montant de 33.318,99 € HT soit 39.982,79 € TTC,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du Plan de relance,
- adopte le plan de financement suivant :

Montant devis HT	33.318,99 € HT
Subvention DETR (Plan de relance) : 50 %	16.659,50 € HT
Financement fonds propres : 50% + TVA	23.323,29 € HT + TVA
Montant devis TTC	39.982,79 € TTC

- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'approbation de la Préfecture,
- décide d'inscrire les dépenses au budget 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Achat de panneaux de signalisation routière

Délibération n° 38/2020

Monsieur Louis CERLE présente au Conseil Municipal, un devis concernant un complément d'achat de panneaux de signalisation routière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- accepte le devis de la société JPP d'un montant de 857,32 € HT soit 1.028,78 € TTC,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer le règlement dès réception de la facture et d'affecter cette dépense au compte 2152 au budget 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Devis pour pose d'un tableau interactif et achat d'ordinateurs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, trois devis concernant l'achat d'un tableau interactif et de 10 ordinateurs afin d'équiper la classe de Madame MOREL.

Il propose de leur transmettre les devis pour les étudier et d'émettre un avis lors d'un prochain conseil.

Délibération du dispositif Aide au Contrôle de légalité dématérialisé (ACTES)

Délibération n° 39/2020

Monsieur le Maire présente le dispositif ACTES (Aides au Contrôle de légalité dématérialisé) qui est proposé dans le département de Seine-et-Marne et permet la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Ce dispositif répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment en diminuant les coups liés aux impressions papiers et à l'envoi des actes mais aussi en réduisant les délais de saisie et de transmission ainsi que les risques d'erreur.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatif aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2131-1 et L 2131-2, L 3131-1 et L 5211-3,

Considérant que pour permettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie ainsi que les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature.

Sont concernés par ce dispositif : les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers.

Considérant que toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant,
Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant après consultation dans le cadre du code des marchés public que la société Berger-Levrault, a été retenue en tant que tiers de télétransmission,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- approuve la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en l'occurrence les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le tiers de télétransmission,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture.

Devis alarme salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le devis de la société SEPROTECH concernant le passage de l'alarme salle polyvalente en RICO connectée, afin d'avoir les alertes en cas de coupure de courant et Communication IP Mairie vers salle polyvalente.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat.

Présentation de la délibération de la S2e77 ayant pour objet la RPOS 2019 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la délibération de la S2e77 n° 2020-042 du 2 septembre 2020 adoptant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable en 2019.

Approbation du rapport de la CLETC (Commission Local d'Evaluation des Transferts de Charges)

Délibération n° 40/2020

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214 1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la Communauté de Communes du Pays Créçois,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 13 octobre 2020,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal par le président de la commission »,

Propose d'approuver le rapport de la CLETC annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- approuve le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 13 octobre 2020

20h45 : Arrivée de Monsieur Patrick SALA

Projet d'un achat de terrain

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal d'un projet d'achat de terrain.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal,

- demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec le propriétaire pour définir le prix de vente.

Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d'avoir eu de très bons retours sur le deuxième numéro de la « Gazette de BUSSIÈRES »,
- que compte tenu du contexte sanitaire, les prochaines élections Régionales et Départementales prévues les 14 et 21 mars 2021 risquent d'être reportées en juin 2021 voire d'une proposition de loi pour un vote par correspondance,
- que compte tenu du contexte sanitaire, le goûter des Aînés est annulé et les colis seront distribués les 19 et/ou 20 décembre 2020,
- que compte tenu du contexte sanitaire, le spectacle de Noël des enfants est annulé. Les jouets seront distribués le jeudi 17 décembre 2020 après la sortie des écoles,
- qu'après le passage de la fibre tous les contrats téléphoniques ont été basculés chez ORANGE,
- que l'entreprise BODET entretient tous les ans la cloche de l'église. Suite à son passage de ce jour, le technicien a fait remarquer la vétusté de l'échelle pour atteindre le clocher. La société va établir un devis pour le remplacement de celle-ci afin d'éviter tout accident.

Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil à se rendre à l'église le dimanche 20 décembre 2020 afin de constater les travaux à réaliser.

La séance est levée à 22h30

Dominique MACHURÉ
Maire

ÉMARGEMENT

Louis CERLE	Patrick SALA	Jean-Luc RONDEAU	Éric DESPRES
			Absent excusé
Florent VALLÉE	François BAYLE	Céline d'HOKER	Brigitte POIGNANT
A donné pouvoir à Jean-Luc RONDEAU			
Sophie RANSON	Patience AMEDJI	Sébastien DUBOIS	Nathalie CHAVES
		Absent non excusé	
	Jean-Charles MENTA	Freddy LESECQ	